

COUPE DE FRANCE KFS 2018

Finale Nationale KFS, Agrément FFSA CK-6

REGLEMENT SPORTIF

ART. 1 - ORGANISATION

EVOKART, 7 ZA Les Fossettes, 37360 SAINT ANTOINE DU ROCHER, organise la COUPE DE FRANCE KFS 2018, catégories **KFS 145, KFS 160**, en conformité avec les règlements Sportif et Technique de la FFSA 2018.

La COUPE DE FRANCE KFS 2018 se déroulera **sur la piste de BELMONT SUR RANCE les 13, 14 et 15 juillet 2018. L'A.S.K. AVEYRON prendra en charge l'organisation, assistée de l'équipe technique d'EVOKART.**

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du code sportif international, des règlements sportifs et techniques FFSA et des règlements sportifs et technique KFS 2018.

ART. 2 - PARTICIPANTS

Les pilotes devront posséder une Licence compétition « Nationale Concurrent Conducteur Karting » (NCKK) FFSA validée 2018 et être âgés d'au moins 12 ans dans l'année.

Les représentants légaux (tuteurs) des pilotes mineurs devront obligatoirement être en possession d'une licence « Internationale Concurrent Tuteur » (ICT) FFSA validée 2018.

Les représentants légaux devront en permanence être présents sur le paddock du circuit tout au long de l'évènement.

Les représentants légaux des pilotes devront se présenter avec ces derniers et avec leur licence lors des vérifications administratives.

Pour n'importe quel motif d'absence du représentant légal, même d'une durée de temps très courte, celui-ci devra obligatoirement remplir un formulaire de délégation afin de déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée et présente lors de l'évènement. La personne désignée en qualité de tuteur devra être majeure et titulaire d'une licence « concurrent » ou d'une licence « concurrent-tuteur » FFSA validée 2018.

Les formulaires de délégation seront regroupés à la Commission Sportive.

En cas d'absence d'un tuteur légal ou d'un représentant, le pilote sera exclu de la manifestation.

Les accompagnants des pilotes doivent être en possession d'au moins une Licence Personnel Satellite.

Un pass ou bracelet mécanicien sera fourni à chaque participant.

ART. 3 - ENGAGEMENT

Le droit d'inscription à la COUPE DE FRANCE KFS 2018 est fixé à 170 €.

Le montant des droits d'inscription comprend les frais de dossier, le prêt du transpondeur, les numéros de course et les essais du vendredi.

Seuls l'aire de stationnement et les droits de piste d'avant course pourront être facturés par le club organisateur.

Engagement libre, mais nombre limité en fonction des dates d'inscription.

Clôture des engagements 10 jours avant la course.

Confirmation des engagements et contrôle administratif le vendredi 13 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (Exceptionnellement, le samedi 14 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement).

Le fait de s'engager à la COUPE DE FRANCE KFS 2018 implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement ainsi que règlements Sportif et Technique KFS 2018 et les règlements Sportif et Technique National FFSA 2018 et de les respecter.

ART. 4 - DEROULEMENT

La manifestation débutera officiellement le vendredi à 8h00.

Essais libres officiels le vendredi.

Les séances Warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

Le briefing sera notifié dans l'horaire officiel, la présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire, ils devront obligatoirement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs d'une amende de 150 €.

Essais chronométrés le samedi matin.

Trois manches qualificatives minimum de 15 km seront courues par tous les pilotes.

Les pilotes classés à l'issue de ces manches du 1er au 36ème disputeront une pré-finale de 24 km (16 tours).

Une finale de 30 km (20 tours) déterminera le classement de la COUPE DE FRANCE KFS 2018.

Les pilotes classés à l'issue des manches du 37ème au 72ème disputeront une pré-finale de 24 km (16 tours) et une finale de 30 km (20 tours).

Lorsque la direction de course déclarera qu'il s'agit d'une course pluie, les courses se dérouleront sur les distances spécifiques prévues par temps de pluie.

ART. 5 - GRILLE

Grille des manches qualificatives : suivant les essais chronométrés.

Grille de la pré-finale : suivant le résultat des manches qualificatives.

Grille de la finale : suivant le classement de la pré-finale.

ART. 6 - ATTRIBUTION DES POINTS

Points des manches : 0 point au 1er / 2 points au 2ème / 3 points au 3ème et ainsi de suite, par progression croissante d'un point.

En cas d'ex-æquo, les pilotes seront départagés en fonction du résultat des essais chronométrés.

ART. 7 - REMISE DES PRIX

A l'issue de la finale et du contrôle technique, les trois premiers pilotes classés se rendront en combinaison et avec leur casque sur le podium où une coupe leur sera remise.

En cas d'absence à la procédure de podium, le pilote concerné ne recevra pas ses lots.

Le vainqueur de la COUPE DE FRANCE KFS sera invité à la remise des prix de la FFSA.

Tous les pilotes sont invités à se rendre au podium et recevront chacun un lot (Trophée ou coupe + bon d'achat).

PLUS DE 8 000 EUROS DE PRIX SERONT REPARTIS PARI MI TOUS LES PARTICIPANTS.

ART. 8 - CLASSEMENT ROOKIE

Un classement Rookie réservé aux pilotes n'ayant jamais participés à aucun Défi France ou à aucune Coupe de France ou aucun Championnat de France Formule FFSA ou KFS sera établi dans chaque catégorie.

Les trois premiers Rookie de chaque catégorie devront se rendre au podium en combinaison et avec leur casque, une dotation spécifique leur sera décernée.

ART. 9 - ENREGISTREMENT DU MATERIEL

Enregistrement du matériel le vendredi 13 juillet de 10h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00

(Exceptionnellement, le samedi 14 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement)

Tout concurrent qui n'aura pas présenté son matériel à l'enregistrement technique avant les essais chronométrés ne pourra pas participer à l'épreuve.

ART. 10 - CHRONOMETRAGE ELECTRONIQUE

Système CHRONELEC & APEX

Au moment de l'enregistrement du matériel, un transpondeur sera remis à chacun contre dépôt de la licence et d'un chèque de caution de 300 €.

Pendant l'épreuve, le transpondeur est sous la responsabilité du pilote.

En cas de perte ou de détérioration rendant le transpondeur inutilisable, le chèque de caution ne sera pas restitué.

La licence et le chèque de caution seront restitués contre le retour du transpondeur en état de fonctionnement.

L'emplacement du transpondeur sur le kart, se situera au dos du siège comme l'indique le RSN 2018.

Vous avez la possibilité d'acheter un support spécifique CHRONELEC auprès d'EVOKART au tarif de 10 €.

L'installation du transpondeur est obligatoire, à compter du vendredi en milieu de matinée (voir horaires).

ART. 11 - RESERVES

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles ou extraits du Règlement Technique ou Sportif en cas de raisons majeures et avec l'accord de la FFSA.

L'organisation affichera les modifications avant le départ de la course.

Un concurrent ou son entourage ayant un comportement antisportif pourra se faire exclure de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou exclure temporairement ou définitivement un participant au regard de son comportement avec l'accord du collège des commissaires sportifs.

Tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement est formellement interdit.

ART. 12 - EQUIPEMENTS

Nous vous rappelons que l'équipement pilote est réglementé (combinaison, casque, gants et chaussures montantes). Le port de la minerve et du pare-côtes est vivement conseillé.

Veillez consulter les Règlement Sportif et Technique National FFSA 2018.

ART. 13 - CAMERA EMBARQUEE

Le port de caméra embarquée est interdit sur le casque.

L'utilisation de caméra embarquée est autorisée uniquement pendant les essais libres non-officiels et les essais libres officiels.

ART. 14 - DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à la COUPE DE FRANCE KFS 2018, le pilote et ses accompagnateurs ainsi que les teams acceptent que des photos, vidéos ainsi que leur nom soient utilisés par EVOKART (classement, championnat, publicité, site internet, réseaux sociaux, médias, etc...).

ART. 15 - SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Chaque pilote, dans le paddock, devra être muni d'un extincteur en cours de validité d'une capacité minimale de 6kg et conçu pour combattre un incendie d'hydrocarbures.

Les pilotes devront utiliser une bâche de protection du sol avec tapis absorbant d'une dimension minimale de 2m x 2,50m pour éviter les tâches d'hydrocarbures.

ART. 16 - RECLAMATIONS

Se référer aux articles des Règlements Technique et Sportif FFSA 2018.

REGLEMENT TECHNIQUE

ART. 1 - MATERIEL ADMIS

Kart en conformité avec le Règlement Technique National FFSA et le Règlement Technique KFS 2018
Le pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs qui seront plombés au cours de l'épreuve.
Le pilote devra présenter son kart entièrement monté et prêt à prendre la piste.

Seul le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après constatation de l'impossibilité de réparation du cadre par les Commissaires Techniques et autorisation des Commissaires Sportifs.
Une pénalité de 10 (dix) places sur la grille de départ de la manche suivante suite à ce changement de cadre sera alors appliquée.

ART. 2 - CHÂSSIS et CARROSSERIE

Règlement Technique KFS 2018.
Seul le châssis cadre Ø32 avec arbre Ø50 (KFS 125, KFS 2012, KFS 2015, KFS 2018) est autorisé.

Aucun élément du kart ne doit dépasser le carénage avant et la protection des roues arrière à l'exception des roues.
Les protections des roues arrière et les carrosseries latérales ne doivent pas dépasser le plan extérieur des roues arrière.

ART. 3 - MOTEUR

Règlement Technique KFS 2018 et Fiche moteur KFS 2018
Moteur exclusivement d'origine sans aucun retrait/ajout de matière ou traitement de surface.

Casse moteur :

Toute casse moteur doit être constatée par les Commissaires Techniques avant de sortir du parc arrivé, si ce n'est pas le cas, le moteur ne pourra plus être considéré comme cassé.

Cas 1 : Vous avez enregistré un seul moteur.

En cas de casse de votre unique moteur avérée et constatée par les Commissaires Techniques avant de sortir du parc arrivé, vous aurez la possibilité de refaire votre moteur ou de pointer un deuxième moteur.

Cas 2 : Vous avez enregistré deux moteurs.

En cas de casse de votre premier moteur avérée et constatée par les Commissaires Techniques avant de sortir du parc arrivé, seul votre deuxième moteur pourra être utilisé pour la suite de la manifestation.

En cas de casse de votre deuxième moteur avérée et constatée par les Commissaires Techniques avant de sorti du parc arrivé, vous aurez la possibilité de refaire l'un de vos deux moteurs. Il ne sera pas possible d'enregistrer un troisième moteur.

Dans les deux cas, avant de reprendre la piste, il est de la responsabilité du pilote de présenter son moteur refait ou son second moteur (uniquement dans le cas 1) aux Commissaires Techniques afin qu'il soit plombé et numéros relevés.

ART. 4 - PNEUS

Référence des pneumatiques : Pneus slick VEGA KFM jaune.

Les pneumatiques de la course seront vendus obligatoirement sur place par l'organisateur au prix de 175 € TTC le train, le vendredi 13 juillet de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (Exceptionnellement, le samedi 14 juillet de 8h30 à 9h00, sous réserve d'avoir informé EVOKART préalablement).

Il est de la responsabilité des pilotes de faire enregistrer les codes-barres et le marquage des pneus avant le début de la course. Aucun pneu de course ne pourra être enregistré après la clôture des enregistrements techniques.

Seuls les pneus achetés sur place pourront être utilisés en course. Ils proviendront d'une même série de fabrication. Chaque pilote disposera lors des essais chronométrés, manches qualificatives, pré-finale et finale, au maximum de 2 pneus avant et 2 pneus arrière.

Les pneus seront tirés au sort en parc assistance avant l'épreuve et contrôlés avant chaque départ.

Pneus libre lors du warm-up, l'utilisation des pneus de course est interdite.
Obligation d'être muni d'un deuxième train de pneus pour les warm-up .

En cas de crevaison pendant la course, le pneu de secours (1 avant ou 1 arrière), devra être acheté auprès de l'organisation après constatation et autorisation du Commissaire Technique Délégué EVOKART.

Les pneus pluie ou retaillés sont interdits.
Tout procédé de traitement des pneus est strictement interdit.

Les pneus de course devront être obligatoirement neufs au départ des essais chronométrés.

ART. 5 - POIDS

Catégorie KFS 145 145 kg minimum en ordre de marche avec pilote équipé.

Catégorie KFS 160 160 kg minimum en ordre de marche avec pilote équipé.

ART. 6 - CARBURANT

Règlement Technique KFS 2018

L'essence devra être de la SP 98 sans plomb commercialisée en France.
Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK/FIA seront autorisées.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées, dans ce cas, chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté.

ART. 7 : CONTRÔLE TECHNIQUE

Tous les karts pourront être contrôlés quel que soit le classement.

En complément des contrôles habituels en finale, des contrôles inopinés pourront être effectués à tout moment lors de chaque journée.

Des substitutions pourront être effectuées, embrayages, allumages, carburateurs, etc....

Des scellés pourront être posés sur des pièces litigieuses, afin de permettre un examen ultérieur approfondi en présence du concurrent.